

Année universitaire : **20** __ __

① - Votre état civil / votre adresse

Nom : Prénom :

Date naissance : N° INE : N° d'étudiant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse électronique :

② - Vos études effectuées à l'UNC - n'indiquez au maximum que les 3 dernières inscriptions

Année d'inscription	Niveau (L1, M1, M2...)	Formation	Résultats session 1	Résultats session 2

③ - Transmission du dossier universitaire de l'université de la Nouvelle-Calédonie

vers l'Université de :

en vue d'une inscription en :

(Niveau et libellé de la formation)

④ - Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et que je suis en règle avec l'université de la Nouvelle-Calédonie (*bibliothèque universitaire, comptabilité et sanction disciplinaire*).

Date : Signature :

Avis de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

L'étudiant est en règle avec l'université :
(*bibliothèque universitaire, comptabilité et sanction disciplinaire*)

Oui **Non**

Date et signature :

Avis de l'Université d'accueil

Favorable **Défavorable**

Motif en cas de refus :

Date et signature :

⑤ - Procédure

1. Complétez le formulaire soigneusement & lisiblement puis **datez/signez**-le au point 4

Ne remplissez pas les espaces relatifs aux signatures des 2 universités du point 5

- soit en envoyant le document par courrier postal à :

Université de la Nouvelle-Calédonie
DEVE – BVE - Transfert de dossier
BP R4 – 98851 NOUMEA Cedex
- joindre les **copies** de vos relevés de notes et le quitus de bibliothèque
- joindre les **copies** de votre diplôme ou l'attestation de réussite
- soit en vous présentant dans nos services pendant les jours et heures d'ouverture soit de 07h00 à 16h00

Vous pourrez vous faire représenter par une personne de votre entourage munie d'une procuration signée de votre part, de la photocopie de votre pièce d'identité et de sa propre pièce d'identité.

2. A réception dans nos services, du formulaire validé et signé par l'université d'accueil, **la DEVE transmet** le formulaire et le dossier universitaire à l'université d'accueil.

Les dossiers universitaires seront remis directement aux établissements d'accueil et non aux étudiants.